

N°	1	5	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Travaux étude migrateurs</p>	<p>L'an deux mil huit</p> <p>Le vendredi 23 mai à 11 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAI.</p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. ARCILLON, DUHAMEL, JACOB, LOIN, PECQUERY, SENECAI, VANSEVENANT.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCAION :</p> <p>24 avril 2008</p>	<p><u>- Etude « migrateurs » : mise en œuvre des 1^{ers} travaux</u></p> <p>M. BILLARD rappelle l'historique de l'étude et notamment qu'il a été envisagé une 1^{ère} tranche de travaux, composée de 3 ouvrages (modification par rapport au CA du 18/01/08 où 2 étaient annoncés potentiellement). Cette tranche semble être prévue pour 2009. Il évoque la possibilité offerte à l'EPTB de porter la maîtrise d'ouvrage des travaux. Actuellement sur l'un des 3 ouvrages envisagés (cas du projet de renaturation sur Sénarpont), une des clés d'entrée pour la réalisation de ces travaux pourrait être que l'Institution se porte acquéreur du foncier nécessaire à l'aménagement. Cela semble en tout cas, être une des voies qu'il conviendrait de privilégier auprès du propriétaire concerné par la renaturation afin de lui ôter toute réticence.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 8</p>	<p>Comme suite au CA du 29/02/08 – délibération n°144 -, M. BILLARD indique qu'il s'est rendu sur le site avec M. BIGNON afin d'étudier le projet d'aménagement en question (=la renaturation) mais également la possibilité d'une acquisition totale du site dans le cadre d'un projet de réaménagement total.</p> <p>M. PECQUERY indique qu'il serait intéressant, pour ne pas perturber les calendriers prévisionnels des travaux, que l'EPTB se porte acquéreur du foncier nécessaire aux aménagements.</p> <p>M. PECQUERY sollicite du Conseil l'examen de cette requête afin de continuer la poursuite des actions dans ce domaine. Il indique qu'il serait préférable d'attendre que M. BIGNON vienne s'exprimer sur les potentialités du site de Sénarpont notamment eu égard à un changement des locaux de l'Institution. Il indique aussi qu'avant de prendre une quelconque décision, il souhaite se rendre sur le site en compagnie de M. BIGNON.</p> <p>Le conseil d'administration donne son accord pour que l'Institution se porte acquéreur du foncier nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de renaturation sur l'ouvrage concerné par l'étude Migrateurs et situé à Sénarpont.</p> <p>Le conseil d'administration met en suspens à une prochaine réunion, la question relative à l'acquisition complète du site de Sénarpont, propriété de la société Agropicardie.</p>

**Pour extrait conforme,
Le Président de l'Institution,
Jacques PECQUERY**